



QUAND IL FAUT MONTER PLUS HAUT POUR AVOIR UN PEU DE BON SENS

Parmi les surveillants mutés au CP Rennes-Vezin au 1er septembre, l'un de nos collègues rencontre actuellement, comme beaucoup d'agents arrivant dans une nouvelle région, des difficultés temporaires d'hébergement.

Grâce à l'accompagnement du CRAS, une solution a pu être trouvée pour le mois de septembre. Seulement voilà : **durant quatre jours, notre collègue se retrouvait sans solution.**

Une demande simple a donc été formulée : pouvoir occuper, exclusivement durant ces quatre jours, une chambre élève actuellement inoccupée, afin d'éviter de se retrouver potentiellement contraint de dormir dans sa voiture.

La formation émet un avis favorable et les chambres sont disponibles. Aucun passe-droit, aucun privilège : simplement un minimum de bon sens.

ET POURTANT, LA DIRECTION REFUSE

Le motif ? Notre collègue devrait savoir se débrouiller seul puisque les autres agents y arrivent bien.

Refuser une solution aussi simple, qui ne pénalise personne, est indigne de la considération qu'une direction devrait avoir pour ses personnels. **À ce niveau-là, ce n'est plus un manque de souplesse : c'est un véritable mépris** de la difficulté rencontrée par notre collègue.

Et pendant ce temps-là, récemment encore, des détenus classés travailleurs ayant fait l'objet de comptes rendus d'incident pour insultes, menaces et refus d'obtempérer envers des personnels n'ont même pas été suspendus de leur travail.

Lorsqu'il s'agit de certains détenus, notre direction sait faire preuve de patience et de laxisme. Lorsqu'il s'agit d'accompagner ses propres personnels, cette même souplesse semble malheureusement beaucoup plus difficile à trouver. **L'accompagnement des agents ne devrait-il pas faire pleinement partie des priorités de notre direction ?**

MAIS...

Le 10 septembre 2026, le bureau local FO Justice a eu l'occasion d'échanger directement avec le directeur interrégional et de lui exposer cette situation, ainsi que la solution que nous proposons depuis le départ : permettre à notre collègue d'occuper une chambre d'élève. Celui-ci l'a prise en compte et son intervention a permis que **cette solution soit finalement retenue.**

Le bureau local FO Justice déplore toutefois avoir dû saisir le directeur interrégional afin qu'une réponse soit apportée à la situation de notre collègue. Nous le remercions néanmoins pour son intervention, **qui aura permis une issue favorable pour l'agent.**

Il aura donc fallu l'intervention du directeur interrégional pour remettre un peu de bon sens dans une problématique qui, au fond, n'aurait jamais dû en être une.

Le 11 septembre 2026

Le bureau local FO Justice du CP Rennes-Vezin

